

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

### Séance du 18 février 2020

**Présents** : Mrs DEBAT Serge, ALEGRET Christian, PAILHAS Michel, LEGRAND Clément, THUILLER Alain, DUCASSE Christophe, IRIGOYEN Bruno, DHUGUES Jean-Louis, Mmes DUBIE Karine, BERTHIER Aline

**Absents excusés** : Mme LEROY Sandrine, Mr MAUPEU Maurice

**Procuration** : Néant

**Secrétaire** : Mme DUBIE Karine

### **1. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires**

**Modification de la délibération n°54 de 2019 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.**

Dans l'attente du vote du budget, et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements **dans la limite de 25% des investissements (diminués de la dette en capital)** inscrits au budget de l'année précédente.

Dépenses investissements inscrites au budget 2019 :

Montant des investissements	583 668,00
Dette en capital 2020 (compte 1641)	- 49 990,42
<b>Reste</b>	<b>533 677,58</b>

Mr le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales. Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **133 419.39 €**

### **La répartition des dépenses d'investissement pour 2020 sera la suivante :**

#### **Chapitre 20 – Immobilisations Incorporelles**

2041512 – Groupement collectivités Rattachement Installation 3000,00

#### **Chapitre 21 – Immobilisations Corporelles**

2161 – œuvres – Objets d'art	1200,00
2151 -12 Réseaux de voirie	10 000,00
2151 – 16 Sécurité Routière	1000,00
2183 – 13 Matériel Informatique	2000,00
2188 – Autres Immobilisations	3000,00

#### **Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

2313-11 – Immobilisation en cours 113 219,39

### **2. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.5 Subventions**

**Demande de subventions FAR pour la sécurité routière, rénovation d'un appartement communal.**

Après exposé de Monsieur le maire concernant les projets suivant :

- La sécurité routière, d'un coût de 38 400,00 € HT soit 46 080,00 € TTC.

- La rénovation d'un appartement communal d'un coût de 29 830,00 € HT, soit 32 813,00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire :

- A présenter les demandes de subventions afférentes à ces dossiers au conseil départemental au titre du FAR 2020.
- A signer tous documents afférents à ces dossiers.

### **3. Objet de la délibération : 8. Domaines de compétences par thèmes / 8.4 Aménagement du territoire.**

#### **Modification des statuts du syndicat d'alimentation en eau potable de la vallée de l'Arros (SIAEP).**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application de la Loi Notre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées devient membre du syndicat d'alimentation en eau potable de la vallée de l'Arros, en représentation -substitution des communes d'Angos et Montignac.

De fait, le syndicat qui était un syndicat intercommunal devient un syndicat mixte fermé.

Cette modification de structure doit nécessairement passer par une modification des statuts. Cette modification des statuts du syndicat permettra également d'intégrer la modification de l'adresse du syndicat ainsi que l'intégration de la commune de Banios.

Le Président du SIAEP de l'Arros propose de ne pas modifier la représentation à l'intérieur du syndicat, en accordant 2 délégués à la communauté d'agglomération et 1 délégué pour les autres communes.

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts du syndicat.

A l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SIAEP de l'Arros.

### **4. Objet de la délibération : 3. Domaine et patrimoine / 3.3 Locations**

#### **Bail à ferme**

Monsieur le maire expose que dans le cadre de la construction de la station d'épuration de la commune de Pouyastruc, Monsieur Clarac Michel a dû céder la parcelle WB 147.

Monsieur le maire, propose au conseil municipal de lui louer la parcelle WB 15 d'une contenance de 6 650 m2 en contre partie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

### **5. Objet de la délibération : Questions diverses**

Néant

**Séance du 18 février 2020**

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

THUILLER Alain

DHUGUES Jean-Louis

DUCASSE Christophe

LEROY Sandrine                      Absente excusée

IRIGOYEN Bruno

MAUPEU Maurice                      Absent excusé

DUBIE Karine